

577
- 578

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHÈSE

OBJET : Modification de la délibération n° 2020/1017 du 11 juin 2020 modifiée désignant les membres des commissions municipales permanentes

P.J. : - 2 projets de délibération
- 1 délibération consolidée

Lors de sa séance du 27 avril 2021, le conseil municipal a procédé à une modification des désignations des membres des commissions municipales permanentes et de ses représentants au sein des organismes extérieurs.

Dans ce cadre, Madame Davina FAUA a été désignée pour être membre de deux commissions municipales permanentes, à savoir : la commission de l'administration générale, de la prévention et de la sécurité (CAGPS) et la commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport (CSJCS).

Par courrier réceptionné le 28 avril 2023, Madame Davina FAUA a démissionné de son mandat de conseillère municipale. En conséquence, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales dont elle était membre en tenant compte d'une nouvelle répartition des commissions entre les deux élus représentant la liste « Nouméa, c'est vous ! ».


D'une manière générale, il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ou présentation.


Toutefois, conformément à l'article L. 121-12 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie et à l'article 30 du règlement intérieur, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose, il est proposé au conseil municipal de lever, préalablement au vote, le scrutin secret pour désigner un représentant du conseil municipal au sein des commissions municipales.

Tel est l'objet des deux projets de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 1^{er} juin 2023

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 8 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Tuilogona O'CONNOR
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Marc LE LEIZOUR
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Christophe DELIERE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc ZEISEL	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Liliane CONDOUMY
02.06.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Janine BAJON	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Magali MANUOHALALO
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
02.06.2023	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Christiane SARIDJAN
			Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
Nombre de présents	:	38	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de votants	:	52	Mme	Cindy PRALONG	M.	Bernard LAVANDIER
(14 procurations)			M.	Luc BRUN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/ 577

levant le vote à scrutin secret pour la désignation d'un représentant du conseil municipal
au sein des commissions municipales

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 8 JUIN 2023

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment l'article L. 121-12,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/1008 du 11 juin 2020 adoptant le règlement intérieur du conseil municipal de la ville de Nouméa, notamment son article 30,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/63 du 1^{er} juin 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner un ou des représentant(s) du conseil municipal au sein des commissions municipales.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 8 JUIN 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

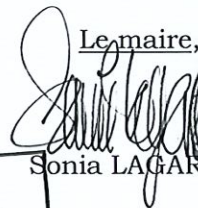
NOUMEA, LE - 9 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le maire,



Sonia LAGARDE



Mis en ligne le :

12 JUIN 2023

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
TOUTES DIRECTIONS	-	12
MISE EN LIGNE	-	1



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 8 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Tuilogona O'CONNOR
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Marc LE LEIZOUR
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Christophe DELIERE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc ZEISEL	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Liliane CONDOUMY
02.06.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Janine BAJON	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Magali MANUOHALALO
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
02.06.2023	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Makaokio FIHIPALAI
conseillers en exercice	: 53	Mme	Françoise SUVE	Mme	Christiane SARIDJAN
		Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
Nombre de présents	: 38	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de votants	: 52	Mme	Cindy PRALONG	M.	Bernard LAVANDIER
(14 procurations)		M.	Luc BRUN	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Christophe DELESSERT	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
		Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/578
modifiant la délibération n° 2020/1017 du 11 juin 2020 modifiée désignant les membres
des commissions municipales permanentes

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le = 8 JUIN 2023

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/1008 du 11 juin 2020 adoptant le règlement intérieur du conseil municipal de la ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/1017 du 11 juin 2020 modifiée désignant les membres des commissions municipales permanentes,

VU les lettres de démission de Madame Davina FAUA et de ses deux suivants de liste réceptionnées le 28 avril 2023,

VU le courriel de Monsieur Brice VIRIAMU-HURSTEL du 15 mai 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/63 du 1^{er} juin 2023,

Après en avoir délibéré, et après avoir levé à l'unanimité le recours au scrutin secret,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

A l'article 1 de la délibération du conseil municipal n° 2020/1017 du 11 juin 2020 susvisée relatif à la commission de l'administration générale, de la prévention et de la sécurité, le nom de Mme Davina FAUA est remplacé par le nom de Mme Veylma FALAEO.

ARTICLE 2 /

A l'article 2 de la même délibération relatif à la commission du budget et des finances, le nom de Mme Veylma FALAEO est remplacé par le nom de M. Brice VIRIAMU-HURSTEL.

ARTICLE 3 /

A l'article 3 de la même délibération relatif à la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable, le nom de Mme Veylma FALAEO est remplacé par le nom de M. Brice VIRIAMU-HURSTEL.

ARTICLE 4 /

A l'article 4 de la même délibération relatif à la commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport, le nom de Mme Davina FAUA est remplacé par le nom de Mme Veylma FALAEO.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 8 JUIN 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 9 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,

Kimberley BARONI

Le maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
TOUTES DIRECTIONS	-	12
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

12 JUIN 2023

DELIBERATION N° 2020/1017

désignant les membres des commissions municipales permanentes

Adopté par délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/1017 du 11 juin 2020 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

Modifiée par délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/1137 du 7 juillet 2020 modifiant la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2020/1017 du 11 juin 2020 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

Modifiée par délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/1235 du 4 août 2020 modifiant la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2020/1017 du 11 juin 2020 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

Modifiée par délibération du conseil municipal n° 2021/424 du 27 avril 2021 modifiant la délibération modifiée n° 2020/1017 du 11 juin 2020 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

Modifiée par délibération du conseil municipal n° 2021/877 du 1^{er} septembre 2021 modifiant la délibération modifiée n° 2020/1017 du 11 juin 2020 désignant les membres des commissions municipales permanentes,

Modifiée par délibération du conseil municipal n° 2021/1163 du 25 novembre 2021 modifiant la délibération n° 2020/1017 du 11 juin 2020 modifiée désignant les membres des commissions municipales permanentes,

Modifiée par délibération du conseil municipal n° 2023/ du 8 juin 2023 modifiant la délibération n° 2020/1017 du 11 juin 2020 modifiée désignant les membres des commissions municipales permanentes,

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique,

Calédonie, VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le règlement intérieur du conseil municipal de la ville de Nouméa,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Outre le Maire, Président de droit, la **commission de l'administration générale, de la prévention et de la sécurité** est composée de :

TITULAIRES	
-	M. Jean-Pierre DELRIEU
-	M. Tristan DERYCKE
-	M. Patrick SAKOUMORI
-	Mme Fabienne CHARDIGNY
-	Mme Valérie LAROQUE
-	Mme Muriel GERMAIN
-	M. Christophe DELESSERT
-	M. Michel FONGUE
-	Mme Cindy PRALONG
-	Mme Naïa WATEOU
-	Mme Christine BELLET
-	M. Daniel HINSCHBERGER
-	M. Emmanuel BERART
-	Mme Laurie HUMUNI
-	Mme Magali MANUOHALALO
-	Mme Veylma FALAE

ARTICLE 2 /

Outre le Maire, Président de droit, la **commission du budget et des finances** est composée de :

TITULAIRES	
-	M. Jean-Pierre DELRIEU
-	M. Marc LE LEIZOUR
-	M. Philippe BLAISE
-	Mme Anne-Christine CHIMENTI
-	Mme Vaimoe ALBANESE
-	M. Patrick GUILLON
-	M. Christophe DELIERE
-	Mme Jeanne POELLABAUER
-	M. Jean-Marie FIRMIN GUION
-	Mme Chantal BOUYE
-	Mme Kimberley BARONI
-	Mme Christine LE SAINT
-	M. Emmanuel BERART
-	Mme Laurie HUMUNI
-	M. Jérémie KATIDJO MONNIER
-	M. Brice VIRIAMU-HURSTEL

ARTICLE 3 /

Outre le Maire, Président de droit, la **commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable** est composée de :

TITULAIRES	
-	M. Jean-Pierre DELRIEU
-	Mme Françoise SUVE
-	M. Marc ZEISEL
-	Mme Kimberley BARONI
-	M. Michel DESMEUZES
-	Mme Isabelle LAFLEUR
-	Mme Christiane SARIDJAN
-	M. Eric MELTESALE
-	M. Makaokio FIHIPALAI
-	Mme Stéphanie PAIMAN
-	M. Claude CHARLOT
-	Mme Tuilogona O'CONNOR
-	M. Emmanuel BERART
-	M. Joseph BOANEMOA
-	M. Jérémie KATIDJO MONNIER
-	M. Brice VIRIAMU-HURSTEL

ARTICLE 4 /

Outre le Maire, Président de droit, la **commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport** est composée de :

TITULAIRES	
-	M. Jean-Pierre DELRIEU
-	Mme Pascale SERVENT
-	M. Warren NAXUE
-	Mme Liliane CONDOUMY
-	Mme Jeanine BAJON
-	Mme Diane BUI DUYET
-	M. Bruno CAPY
-	M. Luc BRUN
-	Mme Laurène CASSAGNE
-	Mme Charlotte THAIAWE
-	M. Nicolas BRIGNONE
-	M. Alexandre MACHFUL
-	M. Emmanuel BERART
-	M. Joseph BOANEMOA
-	M. Jérémie KATIDJO MONNIER
-	Mme Veylma FALAE0

ARTICLE 5 /

Outre le Maire, Président de droit, la **commission d'appel d'offres** est composée de :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Mme Anne-Christine CHIMENTI	- M. Michel FONGUE
- Mme Kimberley BARONI	- M. Marc ZEISEL
- M. Marc LE LEIZOUR	- Mme Pascale SERVENT
- Mme Cindy PRALONG	- M. Michel DESMEUZES
- M. Jérémie KATIDJO MONNIER	- M. Joseph BOANEMOA

ARTICLE 6 /

Outre le Maire ou son représentant, Président de droit, la **commission consultative des services publics locaux** est composée de :

TITULAIRES	
-	Mme Chantal BOUYE
-	Mme Cindy PRALONG
-	Mme Valérie LAROQUE
-	M. Tristan DERYCKE
-	Mme Naïa WATEOU
-	M. Warren NAXUE
-	M. Christophe DELIERE
-	M. Emmanuel BERART
-	M. Joseph BOANEMOA
-	Mme Magali MANUOHALALO
-	Mme Veylma FALAE0

Représentants des associations locales :

-	Le président de MOCAMANA ou son représentant
-	Le président de UFC QUE CHOISIR ou son représentant

ARTICLE 7 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
CCM	- 1
TOUTES DIRECTIONS	- 12
AFFICHAGE	- 1

Sonia LAGARDE